

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU Vendredi 9 Avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Date de la convocation : 1 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 Avril à 20 H 03, le Conseil Municipal de la Commune de Bidon, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme le Maire en exercice, Mme Brigitte Dumarché.

La séance s'est déroulée dans la salle du Conseil en respectant les mesures sanitaires de rigueur.

Etaient présents : Mesdames, B. Dumarché, S. Barthelot, N. Bodard, C. Cirgoudoux, C. Munsch, S. Saltre
Messieurs, J.L. Martin, F. Vierne, E. Pauchet, F. Roulette

Absent : G. Marneffe

Secrétaire de séance : Sylvie Saltre

Mme le Maire Brigitte Dumarché ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 h 03. Tout d'abord Mme le Maire et le Conseil Municipal regrettent vivement que Mme Candice Bossin (appel taxi 07) ne soit pas venue à l'invitation qui lui a été proposée ce vendredi 9 Avril à 19H15 juste avant la réunion du Conseil Municipal. Mme le Maire précise que cette invitation lui a été proposée par téléphone. Suite à sa demande, 2 invitations lui ont été proposées par mail, l'une le jeudi 8 avril à 13H52, la deuxième le vendredi 9 avril à 12H33

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'il y a des remarques sur les points abordés lors du Conseil Municipal du 26 Mars 2021.

Le compte rendu de la séance du 26 Mars 2021 est adopté à l'unanimité.

2021-005 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET COMMUNAL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la transmission du compte de gestion 2020 de la Commune par le Trésorier.

Elle précise que le compte de gestion **retrace les opérations budgétaires** en dépenses et en recettes. Il comporte **une balance générale** de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) et le **bilan comptable** de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Les données comptables du compte de gestion du Trésorier sont conformes au compte administratif de la Commune 2020. Aussi propose-t-il d'approuver ledit compte de gestion.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE que le compte de gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2020 par le comptable n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

2021-006 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET COMMUNAL

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2020.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, présente le bilan de l'année écoulée.

Conformément à l'article L.121-14 du CGCT, le Conseil Municipal désigne comme Président de séance M. Jean-Luc Martin premier Adjoint au Maire.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 Budget de fonctionnement Les dépenses

Dépenses de fonctionnement	Principaux Postes	Montants
Charge à caractère général	Energies, petit matériel	39 870.35 €
Personnel	Salaires et charges	45 141.21 €
Atténuation de produits	Attribution de compensation, Service ADS, FPIC	2 880.04 €
Autres charges de gestion courante	Indemnités élus, Participation Ecoles, SGGA, Conservatoire, Eclairage Public	23 013.46 €
Charges exceptionnelles	Transfert excédent Fonctionnement Assainissement, Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00 €
Total des charges		110 905.06 €
Opération d'ordre	Opération non financière entre le budget de fonctionnement et d'investissement permettant de constater la dépréciation des biens	4 238,07 €
Total des dépenses		115 143.13 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 Budget de fonctionnement Les recettes

Recettes de fonctionnement	Principaux Postes	Montants
Atténuation de charges	Rbst Assurance Personnel	290.83 €
Produits des services, vente diverses	Vente coupe de bois et concessions cimetièrè	1 125.00 €
Impôts et taxes	Taxes foncières, habitations, FPIC, FPDMO...	81 448.43 €

Dotations, subventions, Participations	Dotations Etat, FCTVA, FDPTP...	54 875.73 €
Autres produits de gestion courante	Fermage + Participation Agents Chèques Déjeuner	438.01 €
Produits financiers	Intérêts parts sociales	0,22 €
Produits exceptionnels	Mandats annulés sur exercices antérieurs + Retour Chèques Déjeuner non utilisés ou périmés	161.37 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		138 339.59 €
Opération d'ordre		0,00 €
Total des recettes		138 339.59 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 Budget d'investissement Les dépenses

Dépenses d'investissement	Principaux Postes	Montants
Subventions d'équipement versées		0,00 €
Immobilisations corporelles	Divers travaux sur bâtiments public, réseaux ...	12 234.57 €
Subventions d'investissement		0,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		12 234.57 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 Budget d'investissement Les recettes

Recettes d'investissement	Principaux Postes	Montants
Subventions d'investissement		0,00 €
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	FCTVA, Taxe Aménagement	14 802.89 €
Dotations, fonds divers et réserves (1068)	Résultat Exercice 2018	38 123.57 €
Total des recettes réelles d'investissement		52 926.46 €
Opération d'ordre		4 238,07 €
TOTAL DES RECETTES		57 164.53 €

En dépenses d'investissement la commune a mis l'accent en 2020 sur :

- Création d'un parking à côté de la station d'épuration
- Création d'un regard collecteur + plots sur conduite eaux pluviales – Place des Tilleuls
- Travaux de ponçage et de peinture à la Mairie
- Aménagement du cimetière

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2020 de la Commune et de donner quitus au Maire pour l'exercice 2020 (le Maire, Mme Dumarché, se retire et ne participe pas au vote). Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité**, D'APPROUVER le compte administratif 2020 et DE DONNER quitus de sa gestion au Maire pour l'exercice 2020.

- Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

2021-007 AFFECTATION DU RESULTAT 2020 BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, Considérant que le compte administratif a fait apparaître un excédent de fonctionnement de 154 492.99€ DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

034 Code INSEE	COMMUNE DE BIDON BUDGET PRINCIPAL	2020
-------------------	--------------------------------------	------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :
Nombre de membres présents :
Nombre de membres exprimés :
VOTES :
Pour : Contre : Abstentions :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	23 195,46
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne D02 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	131 226,53
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	154 492,99
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	6 506,39
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (i)	-2 772,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	154 492,99
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	154 492,99
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'**unanimité**, adopte la proposition

2021-008 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET COMMUNAL

Vu les propositions faites par Madame le Maire, Il est proposé d'approuver le budget primitif communal 2021 qui peut se résumer comme suit :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 282 294.05 €
- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 231 958.44 €

Après avoir entendu les propositions du rapporteur et en avoir délibéré à l'**unanimité**, le Conseil Municipal APPROUVE le budget primitif 2021 de la commune tel que présenté

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Budget 2021 : Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Principaux postes	Montants
Charges à caractère général	Energies, Assurances, entretien des batiments et de la voirie...	70 110,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	Salaires et charges	46 300,00 €
Atténuations de produits	Attribution de compensation, FPIC	4 000,00 €
Autres charges de gestion courante	Contributions , Indemnités élus	50 888,00 €
Charges exceptionnelles	Titres annulés..	6 000,00 €
Dépenses imprévues		8 050,00 €
Total des dépenses réelles		185 348,00 €
Opération d'ordre	Dotation aux amortissements	5 107,27 €
Virement à la section d'investissement		91 838,78 €
Total des dépenses d'ordre		96 946,05 €
Total des dépenses de fonctionnement		282 294,05 €

Recettes de fonctionnement	Principaux postes	Montants
Atténuation de charges	Remboursement liés aux agents	- €
Produits des services	Coupe de bois, vente concession..	400,00 €
Impôts et taxes	Taxe habitation, foncière, FPIC, FPDMO	81 596,00 €
Dotations et participations	Dotations de l'état, FDPTP..	45 250,00 €
Autres produits de gestion courante	Fermage...	505,06 €
Produits financiers		50,00 €
Produits exceptionnels	Mandats annulés (exercice antérieur)	- €
Total des recettes réelles		127 801,06 €
Opération d'ordre		- €
Total des recettes d'ordre		- €
R 002 Résultat reporté		154 492,99 €
Total des recettes de fonctionnement		282 294,05 €

Budget 2021 : investissement

Le budget d'investissement s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement	Principaux postes	Montants
Immobilisations incorporelles	Frais d'études	30 000,00 €
Immobilisations corporelles	Travaux de bâtiments, de voirie, réseaux...	165 542,77 €
Subventions d'équipement versées		22 642,00 €
Total des dépenses d'équipement		218 184,77 €
Subventions d'investissement		- €
Emprunts et dettes assimilées		3 773,67 €
Dépenses imprévues		10 000,00 €
Total des dépenses financières		13 773,67 €
D001 Solde d'exécution négatif reporté		
Total des dépenses d'investissement		231 958,44 €

Recettes d'investissement	Principaux postes	Montants
Subventions d'investissement		90 520,00 €
Emprunts et dettes assimilées		22 642,00 €
Total des recettes d'équipement		113 162,00 €
Dotations, fonds divers et réserves	FCTVA, taxe aménagement	15 044,00 €
Excédents de fonctionnement capitalisés		
Total des recettes financières		15 044,00 €
Virement de la section de fonctionnement		91 838,78 €
Opérations d'ordre entre sections		5 107,27 €
Total des recettes d'ordre		96 946,05 €
R001 Solde d'exécution reporté		6 806,39 €
Total des dépenses d'investissement		231 958,44 €

2021-009 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2021/ETAT 1259

Madame le maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition fixés en 2020 pour 2021 à savoir : 33,10 pour la taxe foncière bâtie (dont taux départemental 2020 : 18.78 %) et 128,37 pour la taxe foncière non bâtie.

Le montant des taxes directes locales pour 2021 s'élèverait ainsi à la somme de 64 626 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-**Adopte** les taux proposés,

-**Vote** à l'unanimité,

-**Charge** Mme le Maire d'effectuer toutes les démarches et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

2021-010 CONVENTION AVEC LE COMITE TERRITORIAL D'ARDECHE DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE MONTAGNE ET D'ESCALADE

Mme le Maire explique au Conseil Municipal que le comité territorial d'Ardèche de la Fédération Française de Montagne et d'escalade travaille actuellement sur un nouveau plan de gestion des espaces naturels d'escalade. Le site d'escalade est concerné par ce plan de gestion.

Le comité propose une campagne de conventionnement tripartite entre chaque propriétaire de parcelles sur lesquelles se trouvent le site d'escalade, le maire de la commune et le président du Conseil Départemental de l'Ardèche.

Cette convention a pour objet de permettre l'accès et la pratique du public sur des sites naturels d'escalade privés inscrits au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) et vise également à dégager le propriétaire de toute responsabilité en cas d'accident.

Mme le Maire propose au CM :

D'approuver le principe de conventionnement tripartite tel que décrit ci-dessus et de l'autoriser à signer chaque convention

Délibération adoptée à l'**unanimité**

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

2021-011 CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE « RISQUES STATUTAIRES » (SOFAXIS/CNP) GERE PAR LE CDG07

Mme le Maire Brigitte Dumarché, informe le Conseil Municipal que concernant le contrat groupe d'assurance « risques statutaires » SOFAXIS/CNP garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, invalidité, incapacité et accidents imputables ou non au service. Le contrat actuel est géré depuis le 1^{er} janvier 2018 arrivera à échéance le 31 décembre 2021. A compter du 1^{er} janvier 2022, les collectivités qui en relèvent ne seront plus assurés pour ce risque. Aussi pour éviter ce désagrément, le Conseil d'Administration du CDG07 a souhaité, par délibération du 12 mars 2021, qu'il soit remis en concurrence en application de l'article 26-5^{ème} alinéa- de la loi N° 84.53 du 26 janvier 1984 et du code des Marchés Publics. Le point de départ de la procédure revient à nous demander de confier au CDG07, par délibération, le soin de lui déléguer la passation d'un contrat d'assurance groupe couvrant les obligations statutaires. Au terme de cette consultation, et si les résultats de la consultation leur paraissent satisfaisants, les collectivités, qui relèvent de ce contrat, pourront décider d'adhérer au 1^{er} janvier 2022 au nouveau contrat groupe (durée 4 ans à effet du 01/01/2022 et régime du contrat : capitalisation), sur la base des nouvelles propositions tarifaires qui auront été retenues par le CA du CDG07.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'**unanimité**, la mise en concurrence du contrat groupe « risques statutaires » SOFAXIS/CNP géré par le CDG07 et autorise Mme le Maire à signer l'adhésion au 1^{er} janvier 2022 pour le nouveau contrat groupe (durée 4 ans) sur la base des nouvelles propositions tarifaires qui auront été retenues par le CA du CDG07.

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

**2021-012 VEHICULE RENAULT EXPRESS EVACUATION PAR UN FERRAILLEUR RAPPORTEUR
ÉRIC PAUCHET**

M. Éric Pauchet explique au Conseil Municipal que, suite à une erreur de carburant mis dans le réservoir, la voiture express de la mairie n'a plus servi depuis 3 ans. Dernièrement M. Pauchet a essayé de résoudre le problème. En fait, le réservoir est vide et la voiture a roulé avec du E85 du coup, le moteur est grippé. M. Pauchet explique que sa tentative de vente du véhicule en l'état a échoué, donc, il propose au conseil municipal de décider la mise à la réforme du véhicule express de la commune immatriculé 2882 PG 07 (date 1ere mise en circulation 26/08/1988) et propose d'autoriser l'entreprise UHLMANN domiciliée à Pierrelatte de venir la chercher.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'**unanimité**, la mise à la réforme du véhicule express de la commune

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

AFFAIRES DIVERSES :

-Le Président du SGGA souhaite venir à la rencontre des élus des Communes, la date retenue est le vendredi 16/04/21 ou le mercredi 21/04 à 9 H.

-Le 8 juillet 2021 le Tour de France passera à Bidon. Mme le Maire demande que dans le cadre de ses délégations M. Jean Luc Martin gère ce dossier et en particulier les contraintes sécuritaires demandées par l'organisateur et assiste aux réunions en Préfecture.

Séance levée à 22 H 00

Fait et délibéré à la Mairie de Bidon,

Le 9 Avril 2021

Publié ou notifié le 12 Avril 2021

Envoyé en Préfecture le 12 Avril 2021

Au registre sont les signatures

Madame le Maire,
Brigitte Dumarché

